

**POUR LES ORGANISMES AUXQUELS UN SUBSIDÉ DE <3.500 € A ÉTÉ  
ACCORDÉ AU COURS D'UN EXERCICE PRÉCÉDENT**

**FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION**

**ANNÉE 2026**

A. Informations relatives à la demande

Veuillez noter que :

- > Toutes les rubriques ci-dessous doivent être obligatoirement complétées correctement et lisiblement ;
- > Le présent formulaire ainsi que les pièces justificatives à y joindre (voir rubrique A5) doivent être transmis au service au plus tard pour le 30 juin 2026 ;
- > Les dossiers incomplets ne pourront pas être traités ;
- > En plus des documents justificatifs à joindre à ce document, la subvention devra être justifiée par la remise de pièces justificatives pour le 30.04.2027 (cf. rubrique A5) ;
- > La demande d'un subside communal est une procédure administrative nécessitant plusieurs étapes, impliquant un délai entre la soumission de la demande, son acceptation par les autorités et le versement de la somme. Dans tous les cas, au plus vite vous nous fournissez les pièces demandées, au plus vite votre dossier est complet et en ordre pour être présenté aux instances communales.

A1 - Informations relatives à l'organisme demandeur		
Dénomination :		
Forme juridique : <input type="checkbox"/> Asbl <input type="checkbox"/> Association de fait <input type="checkbox"/> Autre, précisez : .....		
Objet social :		
N° d'entreprise/TVA :		
Ne concerne pas les associations de fait		
Rue : N° :		
Code postal : Commune :		
N° téléphone : N° GSM :		
Informations bancaires :		
⚠ Le compte bancaire doit être au nom de l'association même s'il s'agit d'une association de fait		
N° du compte bancaire :		
Titulaire du compte bancaire :		
A2 - Informations relatives au représentant/à la représentant·e de l'organisme demandeur		
Fonction :		
Nom : Prénom :		
N° de registre national :		
Rue : N° :		
Code postal : Commune :		
Email : Téléphone :		
A3 - Informations relatives au trésorier/à la trésorière de l'organisme demandeur		
Fonction :		
Nom : Prénom :		
N° de registre national :		
Email : Téléphone :		
Adresse :		

## **POUR LES ORGANISMES AUXQUELS UN SUBSIDÉ DE <3.500 € A ÉTÉ ACCORDÉ AU COURS D'UN EXERCICE PRÉCÉDENT**

## POUR LES ORGANISMES AUXQUELS UN SUBSIDE DE <3.500 € A ÉTÉ ACCORDÉ AU COURS D'UN EXERCICE PRÉCÉDENT

A5 – Pièces justificatives à joindre obligatoirement au document pour le 30 juin 2026 au plus tard.

- > Budget prévisionnel de l'exercice à subsidier (recettes-dépenses à l'équilibre).
- > Justificatifs de la dernière subvention reçue de la Ville de Charleroi.
- > Liste des dépenses que vous comptez prendre en charge avec le subside sollicité. NOUVEAU
- > Relevé d'identité bancaire (RIB) ou extrait de compte 2026.
- > Un rapport d'activité du dernier exercice complètement écoulé (2025).
- > Une attestation de non double subsidiation (pour les subventions spécifiques).
- > Si modifiés récemment : les statuts parus au Moniteur belge (ne concerne pas les associations de fait)



La subvention devra être justifiée par la remise des pièces justificatives ci-dessous pour le 30.04.2027 à l'adresse suivante : [subsidesclubssportifs@charleroi.be](mailto:subsidesclubssportifs@charleroi.be)

- > Factures de 2026 dûment acquittées (extrait de compte ou tickets qui prouvent que les dépenses ont bien été supportées).  
En cas de paiement de défraitements à des volontaires, il y a lieu de respecter les plafonds légaux autorisés et de procéder au paiement par virement bancaire sur le compte du bénéficiaire. L'extrait de compte sert de preuve de paiement.
- > Rapport d'activités de 2026.

Certifié sincère et conforme

Nom, prénom et signature du/de la représentant·e de l'organisme

Le

2026